

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 29 mai 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Bruno Latreille et Robert Vaillancourt.

1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 29 mai 2012 à 20 h 12.

2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ville de Huntingdon

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du **mardi 29 mai 2012, à 20h00**, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution – Adoption du 2^e projet de règlement 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512;
4. Résolution – Adoption du 2^e projet de règlement 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511;
5. Résolution – Nomination de Colette Arsenault pour siéger au comité Les Habitations des Tisserandes;
6. Résolution – Contribution financière pour l'embauche d'un intervenant pour le projet Les Habitations des Tisserandes;
7. Résolution – Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour le règlement du grief 2011-01;
8. Résolution - MRC du Haut-St-Laurent (demande d'enquête au MAMROT);
9. Résolution - Arbre de la rue Churchill;
10. Résolution - Resurfacement du tronçon Fairview et François-Cleyn auprès du MTQ
11. Période de questions du public;

Levée de la séance

2.- Adoption de l'ordre du jour

12-05-29-2948

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mardi 29 mai 2012 tel que lu par monsieur le maire avec le report du point 8 à une séance ultérieure.

Adopté

3.- Adoption du 2^e projet de règlement 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur le Maire Stéphane Gendron à la séance ordinaire du conseil le 6 février 2012;

Considérant l'adoption du 1^{er} projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 2 avril 2012 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2012;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement ;

12-05-29-2949

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter, sans changement, le 2^e projet de règlement #839-2012 modifiant le règlement de zonage #512.

Adopté

4.- Adoption du règlement 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur le Maire Stéphane Gendron à la séance ordinaire du conseil le 7 mai 2012;

Considérant l'adoption du 1^{er} projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 2 avril 2012 ;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2012;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement ;

12-05-29-2950

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter, sans changement, le règlement #840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511.

Adopté

5.- Nomination de Colette Arsenault pour siéger au comité Les Habitations des Tisserandes

12-05-29-2951

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que madame Colette Arsenault, directrice générale de la Corporation Économique de la Ville, soit nommée représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes, en remplacement de madame Johanne Hébert.

Adopté

6.- Contribution financière pour l'embauche d'un intervenant pour le projet Les Habitations des Tisserandes

12-05-29-2952

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le maire Stéphane Gendron
Et résolu à l'unanimité**

Que la ville s'engage à accorder une aide financière à «Les Habitations des Tisserandes» pour le financement du salaire d'un intervenant, à raison d'une contribution maximale représentant 23 heures/semaines pour une période de 5 ans à compter de la date de l'entrée des locataires pour un montant maximal de 25 000 \$.

Qu'une demande de contribution financière soit faite par les Habitations des Tisserandes aux autres municipalités du Haut-Saint-Laurent et/ou à la MRC du Haut-St-Laurent, via un programme de contribution pour les logements sociaux ou une quote-part, afin qu'un partage équitable soit fait pour le tiers restant, et ce, pendant 5 ans à compter de la date d'entrée des locataires.

Que le salaire versé soit équivalant à celui d'un poste similaire d'intervenants dans le secteur de Huntingdon et de la région ; il est convenu que la participation financière inclut les frais reliés aux contributions salariales de l'employeur.

Adopté

7.- Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour le règlement du grief 2011-01

12-05-29-2953

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil autorise la lettre d'entente entre la Ville de Huntingdon et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) pour le règlement du grief 2011-01.

D'autoriser le maire, Monsieur Stéphane Gendron et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la lettre d'entente pour le règlement du grief 2011-01.

Adopté

9.- Arbre de la rue Churchill

Le maire explique le jugement du Juge Barbe de la Chambre civile de la Cour du Québec dans le dossier judiciaire de Gisèle Cartier c. Ville de Huntingdon et Claude Racine concernant les dommages moraux dus à la chute des salamandres de l'arbre. Il avertit que la Ville ne coupera pas l'arbre et ne prendra aucune mesure relative à cet arbre. S'il est prouvé que les racines de l'arbre causent des dommages à l'asphalte, la Ville prendra des mesures correctives.

10.- Resurfacement du tronçon Fairview et François-Cleyn auprès du MTQ

Considérant qu'une demande de réfection de la route 202 a été demandée pour le tronçon de la rue F.-Cleyn, entre le chemin Ridge et la rue Châteauguay à Huntingdon ;

Considérant l'état de la chaussée de la section de la route provinciale située sur le chemin Fairview à Huntingdon ;

12-05-29-2954

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

De demander au ministère des Transports du Québec la réfection du chemin Fairview localisée sur le territoire de la Ville de Huntingdon et que les travaux soient effectués et complétés durant l'année 2012.

De demander au député provincial, M. Stéphane Billette, le suivi nécessaire auprès du Ministère afin que les travaux soient effectués et complétés durant l'année 2012.

Adopté

11.- Période de questions du public

Madame Gisèle Cartier échange avec le maire concernant l'arbre de la rue Churchill.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 46.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière